



DEMANDE DE CHEQUES VACANCES Exercice 2012



Chèques Vacances

COMMANDE A REMPLIR PAR L'AGENT

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° Tél : NIA : SLV :

Coefficient social : Montant des chèques ANCV à commander :
(Maximum autorisé 300 €)

N° de Tranche ANCV : Montant à payer par l'Agent :

1 - Joindre obligatoirement la copie de l'attestation de votre carte **Activ'** avec coefficient social (Sinon, joindre copie de votre avis d'imposition 2010 jusqu'au 31 mars 2012, et 2011 à partir du 1er avril 2012).

2 - Règlement à effectuer à la commande, par chèque libellé à l'ordre de la CMCAS de LYON.

ATTENTION !!! le cadre ci-dessous doit être visé avant l'encaissement à la Trésorerie - Merci -

Vérification par l'accueil CMCAS

- Coefficient social (avec revenus 2010 jusqu'au 31 mars 2012 et revenus 2011 à partir du 1er avril 2012) :
- Vérifié le : Nom prénom du vérificateur :
- Date de saisie :

Encaissement Trésorerie

Tampon et visa

MODALITES CHEQUES VACANCES

Le Conseil d'administration de la CMCAS de Lyon du 02/12/2011 a reconduit l'attribution des chèques vacances pour l'exercice 2012 en modifiant les critères d'obtention

◆ Financement :

Cette aide est financée par le fonds du 1 % décentralisé dans la limite du budget voté

◆ Domaine d'application :

Concerne les ouvrants droits de la CMCAS (une seule demande par famille)
CDI ou CDD (contrat supérieur à 1 an)

◆ Critères d'obtention :

Ne pas avoir participé à un séjour adulte et famille à la CCAS pour l'année 2011, quelque soit le type de séjour (séjour rouge, vert, bleu, passion, événement, campeur libre ...) plus de 3 nuitées l'année N-1 (en l'occurrence pour l'année 2011 pour achat en 2012)

Une demande par année budgétaire soit de janvier 2012 à décembre 2012

Les demandes seront acceptées jusqu'au **15 décembre 2012** et dans la limite du budget voté

◆ Modalités :

L'imprimé **Demande chèques vacances** est à votre disposition en priorité

- sur le site de la CMCAS - www.cmcas-lyon.fr (rubrique **chèques vacances**)
- auprès de votre correspondant SLV
- à la CMCAS

◆ Délai d'obtention :

Délai de livraison : de 4 à 6 semaines après confirmation de la commande par ANCV.

Pour les actifs, les chèques vacances sont remis à votre correspondant SLV.

Pour les pensionnés, ils sont à retirer à la trésorerie de la CMCAS, suite à contact téléphonique de la CMCAS.

Les Commandes seront effectuées les **15 de chaque mois**.

◆ Participation :

La participation est calculée en fonction du barème retenu par tranche de coefficient.

Le montant maximum des Chèques Vacances est de **300 € par famille**

Pour les personnes seules avec ou sans enfant, (familles monoparentales, célibataires, agents veufs ou veuves) une minoration de 25 % est accordée sur votre coefficient social.

Pour le règlement, il est demandé 1 seul chèque qui sera encaissé à la commande de vos chèques vacances.

COEFFICIENTS SOCIAUX et BAREMES

(Il s'agit de chèques vacances d'une valeur de 10 €, valables 2 ans)

Coefficient Social	Inférieur à 6546	De 6 547 à 9 817	De 9 818 à 16 359	De 16 360 à 26174	Supérieur à 26174
Participation CMCAS	255 €	195 €	150 €	120 €	90 €
Part Agent	45 €	105 €	150 €	180 €	210 €
Subvention Cmcas	85 %	65 %	50 %	40 %	30 %
N° de Tranche ANCV	112	212	312	412	512